



Plan des espaces réservés aux eaux de surface (ERE)

SITUATION 1 : 2'000



Date	Projet	Dessin	Contrôle
30.11.17	cm/ar	cm/ar	dt
21.12.17	cm/ar	cm/ar	dt
27.06.18	cm/ar	cm/ar	dt



L'administration communale de Trient certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par insertion au Bulletin Officiel du 29.06.2018, et affichage, a été déposé au greffe communal du 29.06.2018 au 29.07.2018 pour y être consulté.

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du _____

Trient le 24.10.18

Droit de sceau: Fr. _____
Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 19 DEC. 2018

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
Le Président Timbre communal Le Secrétaire

Droit de sceau: Fr. 681
L'ATTESTE :
Le chancelier d'Etat:

[Signature]
[Signature]

L'ATTESTE :
LE CHANCELIER D'ETAT : *[Signature]*

Réseau hydrographique

- ERE nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE nécessaire (tracé enterré)
- ERE non nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE non nécessaire (tracé enterré)

Espace réservé aux eaux de surface (ERE)

- Définitif (eaux à ciel ouvert)
- Définitif (eaux enterrées)

Installations existantes

- Captages hydroélectriques
- Autres captages
- Autres installations

Zones pertinentes pour l'ERE

- Limites communales
- Bâtiments
- Parcellaire
- Zone à bâtir
- Zone agricole
- Zone de protection nature et/ou paysage
- Zone d'estivage
- Cadastre forestier
- Inventaire de protection hydroélectriques (régional-cantonal-fédéral)
- Tronçon avec indication de l'ERE

